

mise en disponibilité du patrimoine littéraire québécois par le truchement de la Bibliothèque nationale du Québec.

Le programme de sauvegarde et de mise en valeur des biens culturels a pour objectif de fournir l'aide technique et les expertises nécessaires à la préservation et à la mise en valeur du patrimoine historique. Il vise en outre à coordonner et à superviser les recherches en archéologie et en ethnologie à protéger les sites et ensembles naturels et historiques, à conserver les manuscrits, meubles et immeubles historiques, à inventorier les archives privées, semi-publiques et publiques, et à poursuivre l'inventaire des œuvres d'art.

Trois éléments distincts se dégagent de ce programme: la conservation et l'utilisation des archives par les Archives nationales du Québec, la conservation des sites et des biens historiques et archéologiques, et la formulation de recommandations au sujet des initiatives que doit prendre le ministère pour la sauvegarde des biens culturels. Ce dernier élément est confié à une commission consultative.

Le programme de gestion assure la coordination des programmes et fournit des conseils touchant l'utilisation des ressources humaines, matérielles et financières par l'administration centrale du ministère et par huit bureaux régionaux.

Le programme des arts plastiques a un double objectif, la conservation et la diffusion des arts plastiques d'une part, et l'incitation à la création d'autre part. Dans ce programme s'inscrivent les activités du Musée du Québec et du Musée d'art contemporain, ainsi que l'aide financière et technique aux musées privés et à la promotion des arts plastiques.

Le programme consacré aux arts d'interprétation est conçu pour former des professionnels dans les conservatoires de musique et d'art dramatique dans les domaines de la musique, du théâtre et de la danse. Il fournit également une aide financière à une centaine d'organismes québécois.

**Ontario.** Le nouveau ministère de la Culture et des Loisirs est entré en activité officiellement en 1975. Par l'entremise de la Division des arts, il a distribué en 1977-78 les sommes suivantes aux principaux organismes et établissements provinciaux (les montants pour 1976-77 figurent entre parenthèses): \$11.5 millions (\$10.5 millions) à l'Ontario Arts Council, \$7.2 millions (\$6.9 millions) au Royal Ontario Museum, \$566,000 (\$556,500) à la McMichael Canadian Collection of Art, \$3.9 millions (\$3.6 millions) à l'Art Gallery of Ontario, \$621,000 (\$598,000) au Royal Botanical Gardens, \$558,000 (\$588,000) à la Société CJRT-FM, \$12.8 millions (\$11.3 millions) à l'Ontario Educational Communications Authority, et \$5.9 millions (\$5.9 millions) à l'Ontario Science Centre.

En outre, en 1977-78 le ministère a fourni \$855,000 pour le Programme OUTREACH (\$770,000 en 1976-77) et \$150,000 au Festival Ontario (\$210,000 en 1976-77). En 1977-78, la loterie Wintario a consacré beaucoup plus d'argent aux activités culturelles et de loisirs.

Les principaux objectifs de la Division des arts sont d'encourager la recherche de l'excellence dans les arts, de favoriser une plus grande participation aux activités artistiques et de développer le goût de ces activités. Le ministère comprend d'autres divisions pour la conservation du patrimoine, les sports et le conditionnement physique, et la citoyenneté et le multiculturalisme. Il compte également six bureaux régionaux dont le personnel assure directement aux collectivités et aux groupes locaux des services de consultation. Les autres ministères qui s'occupent de programmes culturels sont les ministères de l'Agriculture, de l'Éducation, des Ressources naturelles, de l'Industrie et du Tourisme, et du Trésor.

Le Conseil des Arts de l'Ontario, organisme du ministère, a été créé par une loi en 1963 pour promouvoir l'étude et répandre le goût des beaux-arts, et susciter la production d'œuvres d'art. Il accorde une aide financière aux groupements et aux personnes qui travaillent dans le domaine des arts d'interprétation et de création; il conseille et consulte les membres de la collectivité artistique; et il élabore des projets destinés à promouvoir et à répandre les arts et à susciter l'intérêt du public à leur égard dans toute la province. Il collabore également avec d'autres organismes et avec tous les paliers de gouvernement lorsqu'il s'agit d'encourager le soutien des arts.